



Préavis N° 15 – 2014

Comptes année 2013

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente des finances s'est réunie le 26 mai dernier pour étudier le préavis N° 15-2014 – Comptes année 2013. Elle tient à remercier ici Monsieur le Syndic Gil Reichen ainsi que Monsieur Claude-Alain Chuard, chef de service, et ses collaboratrices pour la qualité des documents présentés et les explications détaillées fournies lors de l'examen de ce préavis.

En préambule, la commission des finances a pris connaissance du rapport relatif à la vérification des comptes annuels 2013 établi par la fiduciaire BDO. La commission a noté que l'inventaire des immeubles communaux, leur valorisation ainsi que leur répartition entre patrimoine administratif et financier devait être finalisé d'ici à la fin de l'année 2014. La commission s'est également enquis de l'existence d'un système de contrôle interne ; une documentation orientée « risques » sera finalisée par un stagiaire engagé au service des finances. Finalement la commission se réjouit qu'aucune remarque n'ait été formulée par les réviseurs qui ont en outre mis en évidence l'excellente qualité des informations comptables leur ayant été soumises.

Résultats

Le résultat 2013 de CHF 17.4 mios est excellent. Il est de CHF 18.1 mios supérieur au budget incluant les crédits supplémentaires votés par le conseil et de CHF 11.2 mios supérieur au résultat 2012.

La décision de la Municipalité de ne pas attribuer tout ou partie du bénéfice à des fonds de réserve satisfait la commission. En effet, les fonds constitués au 31.12.2013 s'élèvent à CHF 51.7 mios et sont suffisants pour faire face aux défis qui attendent la commune de Pully et envisager les années futures avec sérénité.

Après dotation de l'entier du résultat au capital, la fortune communale se monte à CHF 35.2 mios au 31 décembre 2013. Un tel capital présente des avantages indéniables notamment pour la recherche de financement auprès de bailleurs de fonds ainsi que pour éponger d'éventuels déficits futurs.

L'amélioration du résultat de CHF 18.1 mios par rapport au budget s'explique principalement par des dépenses (maîtrisables ou non) prévues au budget mais non concrétisées pendant l'année, par le décompte final de la péréquation 2012 moins défavorable que prévu ainsi que par des rentrées fiscales en hausse.

De manière plus détaillée, les variations par rapport au budget se présentent de la manière suivante :

Résultat prévu au budget yc les crédits supplémentaires	- CHF 0.7 mio
Augmentation des recettes fiscales	+ CHF 7.3 mios
Augmentation des revenus non fiscaux	+ CHF 1.8 mio
Non-dépenses sur les charges de fonctionnement	+ CHF 4.6 mios
Décompte final 2012 de la péréquation	+ CHF 2.5 mios
Non-dépenses sur financement déficits transports publics	+ CHF 1.7 mio
Non-dépenses sur participation financement ASEL	+ CHF 1.1 mio
Diminution des amortissements	+ CHF 0.2 mio
Augmentation des attributions aux fonds et fin. spéciaux	- CHF 1.3 mio
Différences diverses	+ CHF 0.2 mio
Variation par rapport au budget	+ CHF 18.1 mios

Résultat 2013 **+ CHF 17.4 mios**

En regard de l'année précédente, les principales évolutions sont les suivantes :

Résultat 2012	+ CHF 6.3 mios
Augmentation des recettes fiscales	+ CHF 8.1 mios
Augmentation des revenus non fiscaux	+ CHF 3.6 mios
Augmentation des revenus internes	+ CHF 1.1 mio
Augmentation des charges maîtrisables	- CHF 1.9 mios
Diminution des charges non-maîtrisables	+ CHF 1.8 mio
Augmentation des charges internes	- CHF 1.6 mio
Variation par rapport à l'exercice précédent	+ CHF 11.1 mios

Résultat 2013 **+ CHF 17.4 mios**

Les non-dépenses vis-à-vis du budget et les nombreux commentaires figurant à ce sujet dans le préavis tendent à occulter certains écarts importants par rapport à 2012.

Ainsi les charges maîtrisables sont supérieures de 3.8% à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'accroissement des charges de personnel, suite à l'augmentation de l'effectif communal (+4.5%, +9.9 ETP) et à la progression des charges de biens, services et marchandises (+6.0%). Les aides et subventions sont par contre en retrait (6.6%, pas de Pully-Québec en 2013 / nouveau traitement comptable de l'Octogone).

La diminution des charges non-maîtrisables (-2.6%) résulte notamment de la réduction des charges d'intérêts (-CHF 1.0 mio) du fait de la diminution de la dette (-CHF 18.0 mios depuis le 01.01.2012) qui est de CHF 75.0 mios au 31.12.2013.

Alors qu'ils sont calculés au taux de 63.0 en 2013 contre 65.0 en 2012, les revenus fiscaux globaux progressent fortement de CHF 8.1 mios ou 9.2%. Les impôts dits « aléatoires » tels les impôts sur les successions sont en hausse (+CHF 2.8 mios) alors que les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques sont stables mais, comparés à taux constants, ils progressent de CHF 2.3 mios. Ceci confirme à nouveau la solidité des recettes fiscales de notre commune.

Les revenus non fiscaux augmentent de CHF 3.1 mios notamment du fait de l'introduction de la nouvelle taxe sur les déchets.

Analyse

La commission a d'emblée porté un jugement assez sévère sur l'écart entre les comptes et le budget 2013 considérant que le budget avait été établi manifestement de manière trop généreuse. Certes, la Municipalité doit faire face à certaines contraintes lorsqu'elle élabore son budget notamment du fait des difficultés à prévoir les recettes fiscales ou les charges non-maîtrisables qui échappent à l'action de la commune. La commission encourage toutefois la Municipalité à porter à l'avenir un regard encore plus critique sur le processus de budgétisation des charges maîtrisables et à faire preuve de fermeté auprès des services afin d'éviter que de tels écarts soient systématiques.

La commission a également relevé que les différences entre des charges prévues au budget et des charges effectives ne correspondent pas à des économies réalisées mais simplement à des non-dépenses et elle souhaiterait que les termes adéquats soient utilisés.

La commission a passé en revue tant les postes du bilan que ceux du compte de pertes et profits. Elle a notamment abordé les points suivants :

- La politique salariale :

La commission s'est informée du système des augmentations statutaires et plus généralement de l'échelle des salaires. Elle a pris connaissance d'une réflexion que mène actuellement la Municipalité au sujet de la classification des fonctions, réflexion qui débouchera cet automne sur un préavis.

La commission s'est également intéressée au statut des stagiaires et du personnel auxiliaire.

- La Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse

La commission a pris connaissance avec intérêt de la répartition du financement des charges de l'accueil de jour des enfants supportées pour 50% par les parents, 30% par les subventions communales et 20% par les subventions cantonales ou fédérales.

La commission s'est à nouveau inquiétée des écarts importants constatés entre les chiffres budgétés et réalisés de la fondation et regrette que la commune ne puisse influencer sur le processus de budgétisation malgré la présence de deux de ses Municipaux au conseil de fondation.

- Les règles d'imputation aux fonds et financements spéciaux

L'imputation des charges internes est liée aux prestations transversales fournies pour les différents réseaux (eau, déchets, éclairage, etc) et financées par des taxes.

L'augmentation de ce poste en 2013 résulte principalement de l'introduction de la taxe sur les déchets. Les dotations aux fonds d'égalisation des résultats desdits réseaux résultent

du fait qu'un bénéfice provenant d'une taxe ne peut être utilisé à financer d'autres prestations que celles couvertes par la taxe.

- La taxe relative au traitement et à la gestion des déchets

La commission a pris connaissance de l'effet de l'introduction de la taxe sur les déchets qui a rapporté en 2013 la somme de CHF 1.2 mio pour la taxe au sac et de CHF 1.4 mio pour la taxe de base, soit un total de CHF 2.6 mio après attribution de CHF 0.6 mio au fonds d'égalisation du résultat. Si un tel écart entre les charges supportées et les taxes prélevées devait se confirmer à l'avenir, il serait alors nécessaire d'ajuster le taux de base (cts / m³) comme le prévoit le règlement.

Pour la commune de Pully, l'introduction de la taxe sur ses propres déchets représente un coût additionnel de l'ordre de CHF 0.1 mio. En finalité, l'impact actuel de la taxe en regard de la diminution de 2 points d'impôts (CHF 2.5 mio) est neutre pour la commune, abstraction faite de la dotation au fond dont l'évolution sera revue ultérieurement.

En fin de discussion, la commission des finances a encore pris connaissance des comptes 2013 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne sans formuler de commentaires particuliers.

Perspectives

Les finances de la commune de Pully sont saines et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les grands projets stratégiques annoncés nécessitent toutefois la poursuite d'une politique de maîtrise des charges. La commission veillera d'ailleurs à ce que les bons résultats enregistrés ces dernières années n'incitent pas la Municipalité à relâcher sa vigilance.

Au vu de l'évolution de la trésorerie du premier semestre 2014, il est fort probable que la dette communale s'élèvera à CHF 70.0 mios à la fin 2014, après un remboursement additionnel de CHF 5.0 mios au cours de l'année. Les remboursements et renouvellements d'emprunts communaux de ces dernières années présentent l'avantage de réduire la charge d'intérêt, les nouveaux emprunts étant conclus à des taux d'intérêts nettement inférieurs à ceux prévalant pour les emprunts arrivés à échéance.

Conclusion

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 15-2014, soit :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 et de donner décharge aux organes responsables
- d'approuver les comptes 2013 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 15 juin 2014

Pour la commission des finances

Nathalie Jaquerod